CIRCUS RONALDO CINÉMA MALFAIT

 70 places assises

Version 1.0

# 1 INTRODUCTION 3

## 1.1 CONTACTS Cinéma Malfait 3

1.2 FRANS BROOD PRODUCTIONS 3

# 2 L'ORGANISATEUR FOURNIT 3

## 2.1 TERRAIN : NATURE DU SOL 3

 2.1.1 TYPES DE TERRAIN NON ACCEPTABLES 4

 2.1.2 TERREINEN DIE WEL TOEGESTAAN ZIJN 4

2.2 TERRAIN : SUPERFICIE NÉCESSAIRE 4

2.3 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE 4

2.4 ALIMENTATION EN EAU POTABLE 4

2.5 BENNE À DÉCHETS 5

2.6 TOILETTES ET SANITAIRES 5

2.7 CHAUFFAGE/CLIMATISATION DU CHAPITEAU 5

2.8 MACHINISTES 5

2.9 PERMIS 5

2.10 PERMANENCE/SURVEILLANCE 6

# 3 DIVERS 6

## 3.1 ACTIVITÉS ANNEXES 6

## 3.2 PUBLICITÉ 6

## 3.3 MODIFICATION DU SPECTACLE 6

## 3.4 FRAIS D'EAU ET D'ÉLECTRICITÉ 6

## 3.5 PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE 6

## 3.6 RESPONSABILITÉ 7

1. **Introduction**

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat conclu entre la compagnie Circus Ronaldo/Circus Van Vlaanderen asbl, ci-après désignée par « la compagnie », et l'organisateur du spectacle. Afin de garantir une collaboration agréable en toute souplesse, en cas de doute ou d'incertitude il est recommandé de s'adresser sans attendre aux responsables concernés de Circus Ronaldo.

Toutes les modalités techniques du spectacle *CINÉMA MALFAIT*, liées au montage, aux normes de sécurité, à l'entrée du public, etc., doivent être convenues au préalable.

# 1.1 Contacts pour *CINÉMA MALFAIT*

**Coordination de la tournée (questions pratiques en cours de tournée & administration)**

Diede Roosens & Carmine De Swerts

E-mail : malfait@circusronaldo.be

Diede Roosens : 0475/52.50.78

Carmine De Swerts : 0470/23.53.84

# 1.2 Frans Brood Productions

Pour plus d'informations sur les spectacles actuels de Circus Ronaldo, veuillez vous adresser à Frans Brood Productions. Toute négociation concernant les contrats s'effectue avec Frans Brood Productions.

**Frans Brood Productions**

Land van Waaslaan 82

9040 Gent – Belgique

**Téléphone**: +32 9 234 12 12

**E-mail**: info@fransbrood.com ou inti@fransbrood.com

# 2. L'organisateur fournit

## 2.1 Terrain : nature du sol

L'organisateur met à disposition un terrain au sol consolidé, **facilement accessible en poids lourd** (camion à remorque, 18 m & 20 tonnes). Le terrain doit également être accessible par mauvais temps.

La voie d'accès au terrain doit avoir une **largeur minimum de 4 mètres** et une hauteur libre de 4 mètres.

Si le terrain n'est pas accessible en raison de mauvaises conditions météorologiques, l'organisateur doit prévoir un autre emplacement.

Le terrain doit être entièrement libre dès la date d'arrivée de la compagnie.

### Types de terrains non acceptables :

* un terrain qui **se couvre de boue** ou **est inondé** par mauvais temps
* un terrain au sol **poussiéreux**
* un terrain au sol **sablonneux**.

Environnement silencieux

Lors du choix du lieu de spectacle, il faut tenir compte du bruit ambiant. La projection réclame un **environnement silencieux** pour que le film puisse entièrement être mis en valeur. En cas de doute, prière de consulter la compagnie.

## 2.2 Terrain : superficie nécessaire

La superficie minimum devant être disponible pour le cinéma mobile est de 16 m sur 9 m ; pour sa mise en place une surface d'**au moins 16 mètres sur 20 mètres** est nécessaire. Il s'agit de l'espace requis pour que le camion puisse manœuvrer avec la remorque contenant la tribune, afin de l'installer à l'endroit prévu. En cas de doute, veuillez prendre contact avec la compagnie. La remorque requiert une hauteur minimale de 6 mètres.

La surface de 16 m sur 9 m est exclusivement occupée par le Cinéma ; il faut prévoir en outre l'espace nécessaire pour garer un camion, une caravane et au moins une voiture.

L'organisateur est tenu de consulter les règlements locaux en vigueur relatifs aux voies d'accès obligatoires pour les pompiers, aux distances de sécurité devant être respectées, à l'espace de sécurité supplémentaire requis et à l'agencement du terrain.

**2.3** **Alimentation électrique**

À l'arrivée de la compagnie, le raccordement électrique suivant doit être en place sur le terrain où se déroulera le spectacle : **2 x** **32 A, 400 V (1 x 32 A pour le Cinéma et 1 x 32 A pour le chauffage).**

Ce raccordement électrique doit rester entièrement à la disposition de Circus Ronaldo, jusqu'au départ de la compagnie. De préférence pas de générateur. Si aucune autre solution n'est possible, il est impératif de fournir un groupe électrogène à stabilisation électronique. Un générateur à stabilisation mécanique ne convient pas.

## 2.4 Alimentation en eau potable

À l'arrivée de la compagnie, un raccordement au réseau d'**eau potable** doit être présent sur le terrain où se déroulera le spectacle.

Ce raccordement doit rester entièrement à la disposition de Circus Ronaldo jusqu'au départ de la compagnie.

## 2.5 Benne à déchets

À l'arrivée de la compagnie, une **benne à déchets** doit être disponible sur le terrain où se déroulera le spectacle. Ce conteneur doit rester entièrement à la disposition de Circus Ronaldo jusqu'après le départ de la compagnie.

**2.6 Toilettes et sanitaires**

À l'arrivée de la compagnie, des toilettes et des douches à eau chaude doivent être disponibles à proximité directe de l'emplacement du Cinéma. Elles doivent être **disponibles 24 heures sur 24,** jusqu'après le départ de Circus Ronaldo.

## 2.7 Chauffage/climatisation du chapiteau

Le chapiteau doit être chauffé/climatisé lorsque la température n'est pas suffisamment confortable pour les spectateurs et pour l'artiste (moins de 16 °C ou grosse chaleur).

Circus Ronaldo dispose d'un élément de chauffage électrique qui suffit lorsque la température se situe entre 5 °C et 16 °C. Dans ce cas, l'organisateur ne doit prévoir aucun équipement.

Si la température en soirée descend sous 5 °C ou reste très élevée, l'organisateur est tenu de prévoir un dispositif de chauffage ou de climatisation adéquat, ainsi que l'alimentation électrique nécessaire. Il faut veiller à ce que le bruit produit par ces appareils ne perturbe pas le spectacle, en les disposant à l'extérieur.

Le volume du Cinéma est de 400 m³.

La location des équipements de chauffage/climatisation et les frais de consommation d'eau et d'électricité sont à charge de l'organisateur.

## 2.8 Machinistes

L'organisateur met à disposition deux personnes motivées pour aider au montage et au démontage. Ces machinistes ont de préférence une certaine expérience du montage de chapiteaux et de tribunes. L'horaire du montage et du démontage doit être décidé en concertation.

**Durée du montage**: ± 4 heures de travail (éventuellement plus en cas d'imprévus).

**Durée du démontage**: ± 3 heures de travail (éventuellement plus en cas d'imprévus).

## 2.9 Permis divers

L'organisateur doit avoir en sa possession les **contrats visés** **et permis** nécessairesdélivréspar la municipalité, la police et les pompiers. Si ces contrats et permis font défaut, l'organisateur ne peut en aucun cas invoquer la force majeure.

## 2.10 Permanence/surveillance

En fonction de l'emplacement choisi, la **surveillance de nuit** du matériel et du cinéma mobile peut s'imposer, ainsi que – éventuellement – la **surveillance en journée**. Veuillez consulter la compagnie à ce sujet.

# 3 Divers

## 3.1 Activités annexes

Si des activités annexes sont organisées en lien avec la/les représentation(s), elles ne peuvent en aucun cas porter atteinte à la prestation artistique de la projection cinématographique. De plus, pour chaque activité annexe, l'**autorisation préalable** de la compagnie est requise.

Si l'organisateur est à l'origine de nuisances sonores au cours de la projection du film, la compagnie se réserve le droit de mettre fin prématurément au spectacle.

Le spectacle s'adresse aux adultes et aux enfants à partir de 12 ans.

## 3.2 Publicité

L'organisateur ne peut **en aucun cas** apposer des publicités de sponsors, ni à l'intérieur ou à l'extérieur du chapiteau, ni sur le camion, ni à leur proximité immédiate, et ce pour raisons esthétiques.

**3.3 Modification du spectacle**

L'organisateur ne peut **en aucun cas** apporter des modifications au spectacle.

**3.4 Frais d'eau et d'électricité**

Tous les frais de consommation d'eau et d'électricité sont **à charge de l'organisateur**.

## 3.5 Personnes à mobilité réduite

Chaque représentation est accessible à 2 personnes en fauteuil roulant. Avant l'entrée du public sous le chapiteau, l'organisateur doit communiquer à la compagnie le nombre de places requises pour des fauteuils roulants. Si les personnes en fauteuil roulant veulent être assises près de leur famille ou autres accompagnants, cela doit également être communiqué au préalable à la compagnie. Dès l'entrée du public, il n'est plus possible de réserver des places assises à proximité immédiate des emplacements prévus pour les fauteuils roulants.

## 3.6 Responsabilité

**Si l'organisateur contrevient à l'une des conditions mentionnées ci-dessus, Circus Ronaldo/Circus Van Vlaanderen ASBL ne peut plus être tenu responsable d'éventuels dommages matériels ou corporels.**

Pour l'organisation

Lu et approuvé